

# Parlons-en

Dialogue sur les  
décisions de fin de vie

C'est une question de discussion,  
de dialogue.  
C'est une question de volontés.  
C'est aussi une façon de montrer à  
vos proches que vous tenez à eux.

## 5 étapes: La planification préalable des soins



### Réfléchissez

Réfléchissez quelles  
sont vos valeurs, vos  
volontés, vos  
convictions et votre  
compréhension des  
diverses interventions  
médicales.



### Renseignez- vous

Renseignez-  
vous sur les divers  
traitements médicaux  
et sur ce qu'ils peuvent  
ou non vous apporter.



### Décidez

Décidez la personne  
qui sera votre  
mandataire, soit  
quelqu'un qui pourra  
et voudra parler en  
votre nom si vous en  
devenez incapable.



### Parlez

Parlez de vos  
volontés avec votre  
mandataire, vos  
proches et votre  
médecin.



### Consignez

Consignez vos  
volontés sur papier; il  
est conseillé de noter  
vos volontés ou de les  
enregistrer.

Parlons-en

La Journée nationale de la planification  
préalable des soins est le 16 avril

## La journée nationale de la planification préalable des soins est le 16 avril

Le 16 avril est la journée  
nationale de la planification  
préalable des soins,  
l'occasion pour vous et vos  
proches de réfléchir à vos  
volontés et de communiquer  
vos préférences en matière  
de soins de santé éventuels.  
Si vous avez déjà préparé  
un plan préalable de soins,  
le 16 avril est le moment  
idéal de vérifier qu'il  
correspond encore à vos  
volontés.



## Commencez à planifier aujourd'hui

Cet outil interactif vous aidera à préparer un plan  
préalable de soins qui reflète vos volontés en ce  
qui concerne vos soins de santé dans  
l'éventualité où vous ne seriez plus capable de  
prendre vos propres décisions. C'est simple et  
gratuit. (Offert en anglais seulement).

## Trousse de la campagne « Parlons-en » — outils et ressources

Venez visiter notre site pour découvrir la liste complète de nos  
outils et ressources destinés aux patients et familles, aux  
professionnels de la santé, aux organismes communautaires, aux  
éducateurs et aux chercheurs.

Comme les lois entourant la planification préalable des soins  
varient d'une province et d'un territoire à l'autre, nous vous  
invitons à en apprendre davantage sur les ressources et la  
réglementation dans votre région en consultant notre page  
« Votre province ou territoire ».

 [advancecareplanning.ca/fr/faire-un-  
-plan/](http://advancecareplanning.ca/fr/faire-un-plan/)

 [advancecareplanning.ca/fr/](http://advancecareplanning.ca/fr/)